



**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**  
**MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS**  
 567, CHEMIN DU VILLAGE  
 MORIN-HEIGHTS (QUÉBEC) J0R 1H0  
 TÉLÉPHONE : 450 226-3232, POSTE 115  
 COURRIEL : service.urbanisme@morinheights.com

**PIIA**

**OPÉRATION CADASTRALE MAJEURE (5 LOTS ET PLUS)**  
**OPÉRATION CADASTRALE CRÉANT UNE RUE**

<b>PROCÉDURE</b>	
1) Remplir le présent formulaire; 2) Joindre tous les documents requis en format numérique et papier incluant les plans à l'échelle (voir verso); 3) Déposer votre demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'hôtel de ville ou par courriel; 4) Acquitter les frais applicables lors de l'émission du permis (voir verso).	
<b>EMPLACEMENT DE L'INTERVENTION</b>	
N <sup>os</sup> de lot(s) affecté (s)	N <sup>os</sup> des lots projetés
Usage actuel et constructions existantes :	Usage projeté :
<b>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE</b>	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N <sup>o</sup> cellulaire	N <sup>o</sup> Téléphone autre
Adresse courriel	
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	* Si non : JOINDRE UNE PROCURATION
<b>ARPENTEUR-GÉOMÈTRE :</b>	
Arpenteur et N <sup>o</sup> minute : _____ / _____	
Contribution proposée pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels :	
<input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> Sentiers ( <i>pour un terrain ou des sentiers, svp joindre un plan distinct de la cession proposée</i> )	
<b>DESCRIPTION DE L'INTERVENTION</b>	
Type(s) d'intervention(s)	<input type="checkbox"/> Nouvelle voie de circulation <input type="checkbox"/> Prolongement d'une voie de circulation <input type="checkbox"/> Opération cadastrale majeure (5 lots et plus)
Statut de la voie de circulation	<input type="checkbox"/> Rue privée <input type="checkbox"/> Rue collectrice <input type="checkbox"/> Rue locale <input type="checkbox"/> Rue publique <input type="checkbox"/> Allée véhiculaire (projet intégré)
Odonyme de la voie de circulation projetée	<input type="checkbox"/> À nommer par la Municipalité <input type="checkbox"/> Odonyme souhaité : _____ <input type="checkbox"/> origine de l'odonyme soumis : _____ _____ _____ <i>* N. B. L'orientation de la Municipalité vise que les toponymes deviennent des occasions de clins d'œil ou de rappels historiques.</i>
LQE et REAFIE	<input type="checkbox"/> Projet exempté d'une autorisation ministérielle <input type="checkbox"/> Projet assujéti à une autorisation ministérielle <input type="checkbox"/> Projet assujéti à une déclaration de conformité

## DOCUMENTS REQUIS ET EXIGENCES DIVERSES

**Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.**

- Plan de l'opération cadastrale** réalisé et signé par un arpenteur-géomètre comprenant, de manière non limitative, les informations nécessaires pour l'établissement de la conformité au Règlement de lotissement, telles que :
  - i. Le plan doit illustrer les bâtiments et constructions existantes et projetées;
  - ii. La limite du littoral et la rive appuyée par une étude signée par un professionnel ou un biologiste
  - iii. La pente moyenne des lots projetés et le secteur de 30 % et plus;
  - iv. Le plateau de construction exigé à la section D du chapitre XII du Règlement de zonage;
  - v. Les talus d'une hauteur de 5 mètres et plus dont la pente est de 30 % et plus;
  - vi. Les servitudes existantes ou projetées;
  - vii. Les superficies à céder dans le cadre des modalités de cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;
- Une étude environnementale** préparé par un professionnel membre d'une association ou d'un ordre reconnu tel qu'un biologiste, indiquant la présence et la localisation de tout milieu naturel sensible, tel qu'un habitat faunique, un secteur d'intérêt floristique ainsi que l'identification tout milieu humide et hydrique dans le secteur;
- Les détails sous forme de plans et d'une description écrite**, des ouvrages proposés, des méthodes de gestion des eaux et des mesures pour le contrôle de l'érosion et du ruissellement;
- Une étude hydrogéologique** signée par un professionnel démontrant que le projet pourra accueillir un développement en considérant l'approvisionnement en eau souterraine (impact sur l'aquifère et les autres utilisateurs de la ressource en eau) ;
- Un rapport signé** par un professionnel démontrant la capacité du site à traiter et à épurer les eaux usées ;
- Le plan de lotissement de la voie de circulation** préparé par un arpenteur-géomètre à l'échelle. Ce plan doit être conforme aux dispositions prévues au règlement de lotissement ainsi qu'à tout autre règlement applicable;
- Le plan de localisation de la voie de circulation**, préparé par un arpenteur géomètre, illustrant:
  - i. L'emprise totale;
  - ii. La pente de la voie de circulation;
  - iii. La pente des terrains adjacents;
  - iv. La distance du pied ou du sommet d'un talus de plus de 25% de pente;
  - v. La distance de tout lac et cours d'eau;
  - vi. L'identification de tout milieu humide et hydrique dans le secteur;
- Les plans et devis de construction** préparés par un ingénieur, conformément à la Politique municipale de construction des infrastructures comprenant :
  - i. La fondation;
  - ii. La surface de roulement;
  - iii. Le drainage;
  - iv. La direction des eaux de drainage;
  - v. La pente de la voie de circulation telle que finie;
  - vi. La pente des terrains adjacents et des accès à la voie de circulation;
  - vii. Les servitudes projetées;
- L'autorisation du ministère des Transports du Québec** de procéder à un tel raccordement dans le cas des routes 329 et 364;
- Avis du ministère des Transports du Québec** pour un lotissement de 10 lots et plus à moins de 250 mètres des routes 329 et 364;
- Engagement de cession** de la voie de circulation;
- Rapport d'un notaire ou d'un arpenteur-géomètre** démontrant que l'emplacement bénéficie de droits acquis ou de privilège au lotissement.

## COÛT DE LA DEMANDE

PIIA Rue et Lotissement	200 \$
Opération cadastrale	1000 + 50 \$ par lot créé

### IMPORTANT

Veuillez prendre note. ' que l'inspecteur traitera la demande uniquement lorsqu'elle est complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

## SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du demandeur

Date (JJ/MM/AAAA)